

# LCL ACTIONS PACIFIQUE

## ■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

LCL Actions Pacifique est un placement qui permet d'investir dans des actions de grandes entreprises des pays développés d'Asie.

## ■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- LCL Actions Pacifique bénéficie d'une gestion concentrée sur le marché des actions Pacifique qui vise à identifier les sociétés dont le profil de croissance est le plus attractif ou sous évalué par le marché.
- L'équipe de gestion sélectionne pour vous les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme. Pour ce faire, trois principaux critères de sélection sont appliqués :
  - ➔ Une estimation de la croissance potentielle des bénéfices de l'entreprise.
  - ➔ La valorisation de cette entreprise sur du long terme comme l'étude du modèle de croissance.
  - ➔ L'appréciation précise du risque pris par l'analyse du business model, de la qualité du management, de la position concurrentielle ou de la santé financière.

## ■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous pouvez souscrire LCL Actions Pacifique en agence auprès de votre conseiller LCL ou sur LCL.fr.
- Vous achetez le nombre de parts correspondant au montant que vous souhaitez placer dans votre compte titres ou votre assurance vie.
- Vous pouvez revendre vos parts à tout moment. Toutefois, la durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.
- Vous pouvez suivre votre investissement mois après mois et avoir des précisions sur la gestion sur le site [sicavetfcp.lcl.fr](http://sicavetfcp.lcl.fr) ou en vous adressant à votre conseiller LCL.

## RISQUES

L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation juridique (DICI). Comme tout investissement sur les marchés actions, le fonds comporte un risque inhérent à ce type de placement. Ce fonds n'offre ni promesse de performance, ni protection, ni garantie de la valeur liquidative. L'investisseur s'expose donc à un risque de perte en capital.

... / ...

## Investir dans les plus grandes entreprises de la zone Asie-Pacifique

### VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

#### Dans quoi est investi LCL Actions Pacifique ?

LCL Actions Pacifique est « nourricier » du fonds Amundi Actions Asie-I, cela signifie qu'il est investi en quasi-totalité dans ce fonds et à titre accessoire en liquidités.

#### Dans quels pays LCL Actions Pacifique peut-il investir ?

LCL Actions Pacifique peut investir dans des actions des pays développés tels que le Japon, l'Australie, Hong-Kong, Singapour et à la Nouvelle Zélande.

#### Quel est l'objectif du fonds ?

L'objectif du fonds consiste à surperformer l'indice « MSCI Pacific » en sélectionnant parmi les valeurs cotées sur les marchés boursiers d'Asie-Pacifique, les titres qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme. L'indice « MSCI Pacific » est représentatif des principales valeurs cotées sur les places financières des pays développés d'Asie ou d'Asie-Pacifique.

#### Ai-je le droit de changer d'avis ?

Non, ce fonds n'est pas éligible au droit de changer d'avis du Contrat de reconnaissance.



# LCL ACTIONS PACIFIQUE

... / ...

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Code ISIN :**  
FR0000985160
  - **Date de création :**  
18/03/1983
  - **Nature juridique :** Fonds Commun de Placement
  - **Classification AMF :**  
Actions Internationales
  - **Durée minimale de placement recommandée :** 5 ans
  - **Distribution de revenus :** Non
  - **Valorisation :** Quotidienne
  - **Devise :** Euro
  - **Société de gestion :** Amundi Asset Management
  - **Niveau de risque<sup>(2)</sup>**
- Disponible dans :**  
Compte titres et assurance vie
- **Versements réguliers :**  
à partir de 30 € par mois
  - **Frais courants prélevés<sup>(1)</sup> :**  
1,50 % de l'actif net moyen
  - **Frais de sortie :** Néant
  - **Compte titres :**
    - **Droits d'entrée :** 2 % max
    - **Frais de tenue de compte :** 22,25 € l'an net par compte susceptible d'évolution
  - **Assurance vie :**
    - **Souscription minimale initiale :** montant minimum de versement ou d'arbitrage applicable à chaque contrat d'assurance vie.
    - **Droits d'entrée :** les frais sur versement ou arbitrage sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée.



- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de LCL Actions Pacifique est disponible en agence et/ou sur le site [sicavetfcp.lcl.fr](http://sicavetfcp.lcl.fr), et doit être remis à l'investisseur avant toute souscription.

Document en vigueur au 30/09/2018, susceptible de variations, est produit à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription, une recommandation ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Ce document peut faire l'objet de modifications sans préavis. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles sont indiquées en complément d'informations réglementaires et notamment de la documentation juridique disponible en agence, sur le site [sicavetfcp.lcl.fr](http://sicavetfcp.lcl.fr) ou [amf-france.org](http://amf-france.org). Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Distributeur : Crédit Lyonnais - SA au capital de 2 037 713 591 € - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management au capital de 1 086 262 605 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris.

(1) Notamment : frais de gestion, de fonctionnement et commission de mouvement. Ces chiffres peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

(2) Cet indicateur synthétique de risque et de performance (issue de la directive de l'Union Européenne) est basé sur un calcul de volatilité sur 5 ans glissants. Il est compris entre 1 pour les fonds les moins risqués et 7 pour les plus volatils et peut évoluer dans le temps.